



**Le concept de L'Etat chez les penseurs
arabes et occidentaux**

**Ibn Khaldoun, David Easten, Laski,
Makiefer, Aisman, Carré de
Mulber,Blanchi, Dogi, Hegel
Engels**

Etude comparative

D: Hussein Kiliban Ali Al Bareh

Le concept d'État était et toujours l'axe principal de la science politique, connue sous le nom de: Science d'État, qui traite toutes les affaires et la gestion de l'État intérieur et extérieur. En outre, l'État est toujours considéré comme un phénomène intéressant pour de nombreux penseurs de différentes sciences au niveau de la sociologie ou de l'économie et des études humaines sous diverses formes. Bien que la notion d'État soit importante, sa définition soulève un certain nombre de différences théoriques entre les juristes de droit international général et les juristes de droit général dans les différents systèmes juridiques, et même au niveau des personnes engagées dans les études politiques, sociales et juridiques en général, chaque équipe dans sa définition de l'État adopte alors une orientation conforme à son idée juridique, et montre le désaccord qui existe notamment entre les juristes du droit international et les juristes du droit constitutionnel, à une époque où les constitutionnalistes pour adopter des définitions de nature téléologique ou sociale (), une partie des juristes du droit international vont définir l'État comme un ensemble de personnages, de territoire et de souveraineté.

Les objectifs de la recherche :

L'importance cognitive de la recherche vise à:-

-١) Pour déclarer l'élévation, la réalité et la modération de la législation positive et son adéquation au sens commun et à la compréhension de tous les aspects de la vie et à la préservation des droits de l'homme, et au traitement de certaines manifestations de déviation, qu'elles soient coutumières ou sociales, économiques, politiques ou autres, qui sont apparues aujourd'hui dans de nombreuses sociétés en conséquence de chaos politique résultant de la vuidité de la loi, qui régit tous les aspects de la vie sans exception.

-٢) Pour déclarer l'impact de la négligence du côté moral dans la législation positive, qui conduit à l'incapacité de réduire la criminalité et à la violation des droits de l'homme.

-٣) Pour démontrer le besoin de la société pour une approche correcte qui contrôle les relations humaines, et protège les droits et les libertés, et assure la sécurité et la stabilité.

-L'importance de la recherche et la raison de choisir:

L'importance de la recherche découle de son association étroite avec le destin de l'humanité dans leurs pays et sociétés et de son inclusion dans les vues des philosophes arabes et occidentaux. Il réside dans: les solutions précieuses qui concernent le droit et la société à travers leurs expériences et leurs études approfondies dans ce domaine, qui vise à tracer une approche intégrée détermine la nature des relations humaines...Mais les raisons du choix pour ce sujet résident dans: La confusion dans les communautés mondiales résultant la confusion d'établir une image juridique précieuse contrôlant les déviations relatives à la tendance tribale, familiale, sectaire, ainsi qu'aux tendances de classe, partisans, personnelles et royales, qui ne servent que l'individu, très loin de l'intérêt public...

L'importance du concept d'état:

L'origine de la difficulté à élaborer une définition unifiée de l'État tient peut-être au fait qu'il s'agit d'un phénomène complexe étudié aux confins de l'histoire, de la sociologie, des sciences politiques, des relations internationales et de la science du droit. C'est un phénomène très complexe et ambigu, bien qu'il soit concret pour tous. Dans ses origines et ses étapes, il fait partie des études politiques et sociales, de l'exercice du pouvoir aussi bien dans son entité en tant qu'État que dans le cadre de relations internationales, il s'agit alors les scientifiques politiques et les relations internationales, en tant que juriste de droit public, est considéré comme une recherche originale du droit . Il est encore plus compliqué que le contenu de l'état ait changé dans la réalité politique, à partir des villes égyptiennes du delta à l'état jusqu'à l'état de ville. puis (l'empire romain) a été utilisé comme un synonyme du concept de nation, pouvoir, société, souveraineté, gouvernement et politique ..

Grâce à la présentation avancée, il est clair pour nous que: la définition de l'État a différé selon les différentes sciences et nous pouvons résumer ces définitions dans les directions suivantes: plusieurs écrivains arabes a tenté de définir l'État, qui dans son ensemble ne s'écarte guère du cercle de définitions précédentes, qui reposent principalement sur la pensée juridique, a été définie par certains comme la personne morale qui représente légalement une nation vivant sur un certain territoire et entre les mains de la souveraineté de l'autorité publique, tandis que d'autres définissaient: Un groupe important de personnes vit toujours sur un certain territoire et jouit du caractère moral, de l'ordre et de l'indépendance. Un troisième groupe d'écrivains en sciences politiques l'a ensuite défini comme suit: un groupe de personnes résidant en permanence sur un territoire donné et contrôlé par une organisation que le peuple a créée un nom pour elle, le gouvernement.

Il est à noter que la pensée politique a divisé les opinions dans la définition de l'État au sens large et que la raison de la division concerne la structure de l'État peut être classée à cet égard en trois points de vue:

- ١) L'État est une organisation, et il est un moyen d'atteindre certains objectifs dans l'intérêt du groupe, (David Easton et Laski.)

- ٢) comme une association au sein de la loi, (Makieffer.)

- ٣) comme une institution politique mère, à la différence des autres institutions politiques considérées comme une branche de celle-ci et émergées par elle, telles que le gouvernement.

Direction ١: Ecole Socio-Politique:

Cette tendance va donner le nom de l'État à n'importe quel type d'organisation du groupe politique, qu'il soit ancien, moderne ou arriéré ou civilisé, la notion d'État selon cette tendance s'appliquant à toutes les communautés politiques, quelle que soit leur forme, à condition qu'il y ait une discrimination au sein du groupe entre des individus règnent. L'État alors n'est rien d'autre qu'un événement social fondé sur la disparité politique entre un groupe au pouvoir relevant de l'autorité politique et un autre groupe gouverné obéissant, indépendamment des moyens par lesquels cette autorité est exercée et indépendamment des facteurs pratiqués par ce pouvoir, sans voir les facteurs de cette réunion, s'ils sont des facteurs d'un système biologique ou un objectif social.

L'État alors est un phénomène social qui découle spontanément par l'évolution et son existence ne se réalise que lorsque ses membres décrivent ce qu'ils appellent une division politique, de ce point cette tendance refuse donc de donner à l'État une définition légale, mais établit plutôt la théorie de l'État libre de toute restriction dérivée d'éléments métaphysiques.

Direction ٢, l'école communiste:

Cette tendance dépend principalement des normes de pouvoir dans l'interprétation du phénomène de l'État sans se pencher sur les éléments constitutifs de la région et de la population, etc., ce qui le lie au contrôle économique, une fois que la société aura les moyens de production dans le système de classes, elle suivra nécessairement la fin de l'État en tant qu'un bâtiment au-dessus de la société. Le communisme, qui est dans la lutte entre les classes, conduit à une accumulation quantitative de contradictions, ce qui provoque un coup qualitatif; en effet, les résultats des sociétés anciennes et modernes ne sont que l'histoire des conflits entre les classes, d'où les théories selon lesquelles l'État c'est lui qui organise et défend l'intérêt public, tous ces concepts aux yeux des marxistes, des moyens publiés par la classe dirigeante pour approfondir et installer pour cacher son contrôle et sa souveraineté et travaille à l'approfondir, alors l'état en fait, un phénomène dépend de la contrainte et de la force, ce qui signifie que la classe dominante pour étendre son influence, et ici la justice de l'État n'a de sens pour les communistes que pour fortifier le pouvoir dominant d'une seule classe pour maintenir les classes dans l'état de soumission: cette description de l'État a permis aux juristes socialistes de définir leur définition de l'État: "C'est un phénomène social imposé par la société à ce stade de son développement, quand la division sociale commence à apparaître, la propriété privée, l'apparition de classes d'intérêts contradictoires et la montée de la lutte de classe."

Direction ٣: l'école psychologique:

Cette école a pour but de dépouiller l'état des piliers et des caractéristiques physiques les plus importants, qui sont la région et le peuple. L'État n'est pas un groupe de personnes liées par les mêmes origines ancestrales, mais plutôt des relations entre les individus et une forme de logements communs et de certains liens psychologiques.

Direction ٤: École juridique traditionnelle:

Les adeptes de cette école s'accordent sur des contenus symétriques et symétriques et, même si leurs termes se diffèrent dans la définition de l'État, le juriste français (Aisman) le définit comme le diagnostic juridique d'une nation, et le juriste français (Carré de Mulber) un groupe d'individus installés sur un territoire déterminé, et il a une organisation qui fait que le groupe a un pouvoir suprême et incontournable face aux individus, défini par le Suédois (Blanchi), est un groupe d'individus vivant en permanence sur un certain territoire, y compris la classe dirigeante et les autres gouvernés, et il est noté que d'autres définitions ont été refusées, car elle se rapprochent de ces objectifs.

Grâce à la présentation avancée, nous constatons que ces définitions sont abondantes d'une part et la multiplicité de ses objectifs d'autre part, bien qu'elles nous fournissent les éléments constitutifs de l'État, mais ne concordent pas sur tous ces éléments, bien qu'il existe un consensus d'écrivains sur deux éléments, à savoir: L'élément du territoire qui est l'élément matériel, et la composante de la population qui est l'élément humain, sinon les définitions différeraient à plusieurs doctrines, certains allant même jusqu'à considérer

l'autorité publique ou le gouvernement comme l'un des éléments constitutifs de l'État. Par conséquent, on considère que certains sont allés considérer que la souveraineté est l'un des éléments constitutifs de l'Etat, et que cette sous-différence dans la désignation des éléments constitutifs de l'État est en fait due à la divergence d'opinions concernant la composition structurelle de l'État.

Notre opinion dans le sujet:

L'une des tendances ci-dessus ne nous a pas fourni une définition définitive de l'État. La première tendance exprimée à l'école sociale et politique va que l'État n'est qu'une question de différence politique, ce qui signifie que son statut juridique ne peut être connu à travers les règles constitutionnelles des dirigeants, qu'il n'est également possible de parler de son caractère économique uniquement qu'à travers les objectifs visés. Par conséquent, laisser la définition de l'État comme une réalité de la différence politique le soumet aux changements sans l'existence de constantes inhérentes naturellement à la notion d'État, ceci est en plus de nous faire tomber dans l'erreur de comprendre le programme. Et d'un point de vue purement mental, il n'est pas vrai qu'il n'est pas correcte que chaque différence politique crée un État, au contraire, il est nécessaire que cela satisfasse à plusieurs conditions, dont la première est le statut juridique de l'autorité de l'État, un caractère que Dogi a rejetée et qu'Hegel a exprimé que les solutions dures n'effrayent pas et que la force n'est qu'une forme fortuite, mais ce n'est pas le cœur de l'État. En outre, l'État ne correspond pas à la société politique, il n'est pas non plus égal ou, en d'autres termes, il n'est pas une société politique fondée sur la règle de gouvernement, mais une autre étape et un développement ultérieur et antérieur d'étapes du pouvoir politique, l'État donc est la nouvelle forme de pouvoir politique, qui repose sur des liens et des sentiments et qui repose sur une région donnée, et cela n'existe pas dans les communautés naturelles dont les relations sont fondées seulement sur les liens du sang et la parenté, mais la société sous la nouvelle forme de l'État, génère l'unité des sentiments, des intérêts et des objectifs et que, au fil du temps, les membres de la communauté commencent à se cultiver davantage par la parenté morale plutôt que par la parenté sanglante par les objectifs entrelacés, et que le sens collectif de l'idée du bien public ne fait que commencer à passer de la coutume à la loi écrite. L'idée de l'État alors commence à apparaître comme le centre du bien commun, et la base de la concentration de l'autorité politique et juridique et, partant de ce qui précède, il n'est pas possible de considérer les tribus et communautés primitives comme des états, car ils manquent premièrement le territoire, qui est une composante de l'État, et que ces tribus sont régi par les règles du système biologique plutôt que par l'idée de bien commun, Cela ne change pas le fait que ces rassemblements sont soumis à une autorité politique telle que le chef de famille ou le sheikh du tribu ...

L'idéologie de l'État précède la théorie de l'État:

L'idéologie de l'État est décrite telle quelle et au préalable, la question de l'État signifie-t-elle inévitablement la fin de l'idéologie et le début de la théorie? La question ne peut pas nécessairement commencer comme moyen d'ancrage de l'idéologie (c'est souvent le cas dans les études juridiques et sociales), alors la question est plus apparente que réelle, rhétorique plutôt que théorique, Cependant, la question rhétorique elle-même ouvre la porte à une question plus profonde visant à comprendre le phénomène de l'État, indépendamment des justifications sous-jacentes, et la question théorique peut se terminer malgré ses aspirations à des justifications idéologiques, mais avant d'atteindre les résultats, il est possible de poser pendant la recherche des questions profondes et des questions qui nous concernent plus que les résultats.

L'État est toujours incarné par une personne ou par des personnes, il est alors un sujet aux fléaux de la vie humaine et à toute question concernant son avenir et son développement. Que l'État soit toujours une Synchronique à l'individu et à la société - l'individu, la société, l'État - ce sont des concepts interdépendants, par définition, toute question relative à l'État interrogé sur ses fonctions et ses moyens. Toute réflexion sur l'État s'articule autour de trois axes: l'objectif, le développement, la fonction, et nous ne mentionnons ici que les en-têtes, chaque axe étant subdivisé en axes secondaires où des questions partielles peuvent être dites, qu'on peut dire aussi que chaque question partielle pousse naturellement à la question de l'axe, et que chaque axe lorsqu'il s'articule va englober les deux autres axes et balayer toutes les perceptions du phénomène d'État .

L'état dans l'histoire islamique entre l'utopique et le factuel:

Nous ne pouvons pas aborder la question de l'État islamique dans le domaine de l'histoire factuelle, ni dans celui de l'utopique, l'utopique alors n'est qu'une réflexion de la réalité vivante de ce que nous comprenons à travers l'histoire enregistrée. Ainsi la réalité explique l'utopique et l'utopique s'oppose au

factuel. De la comparaison des deux, nous tirons l'expérience qui est incarnée dans le comportement individuel de l'ordre de ce que nous avons dit.

La description de l'État islamique est difficile, voire impossible, et la difficulté ne provient pas du manque d'informations et de ressources tant que du processus de formation de l'État lui-même. Les Arabes connaissaient plusieurs rois avant l'émissaire du prophète Mohammad, et les historiens sont très intéressés au système de chef tribal (Al sheikh), qui existait à la Mecque, parce que le prophète avait été envoyé à Quraish et que Quraisha occupait une place particulière sur l'île, mais il ne fallait pas oublier que les arabes en général connaissaient la monarchie dans d'autres régions et au Yémen, en particulier les autres à sa tête ce qu'était décrites et construites la théorie d' Engels.

Nous connaissons évidemment les éléments constitutifs de cet état islamique: le dahrisme arabe, la morale islamique, et la hiérarchie asiatique. Il n'est pas facile d'imaginer comment ils peuvent harmoniser et se fondre.

Les historiens anciens et modernes ont apparemment ressenti le même sens en parlant du califat islamique élevé: l'État arabe omeyyade, l'État abbasside persan - comme le décrivent certains historiens - et l'État turc ottoman. Cela signifie-t-il que les trois éléments n'ont jamais été mélangés dans l'histoire de l'islam? Voici un point très difficile, difficile à séparer, la composition historique n'a commencé de manière précise qu'au milieu du deuxième siècle de l'histoire islamique. Aucun des écrivains arabes n'a connu le développement précoce de l'État islamique, où les conditions étaient favorables. Plus tard, les historiens ont remarqué les effets de l'existence des trois éléments (arabe, islamique et asiatique), les décrivant peut-être lorsque chaque élément a démissionné à nouveau et a commencé à se déplacer à un rythme particulier. Ce phénomène doit être considéré avant de juger sur la première période de l'histoire de l'islam.

Lorsque nous parlons de l'État islamique aujourd'hui, nous entendons nécessairement un complexe des trois éléments - arabe, islamique et asiatique. Cependant, nous ne pouvons pas laisser ce composé dans l'histoire car nous n'avons aucun témoignage contemporain à ce sujet. Tout ce que nous pouvons, c'est d'imaginer, à partir des nouvelles d'historiens relativement récents. Cependant, cette difficulté ne remet pas en cause ce que nous entendons par décrire l'expérience arabe dans le domaine de la politique.

Nous pouvons vraiment ignorer la question de l'homogénéité ou de la répulsion des trois composantes, car la période de désintégration et de séparation, la période à partir de laquelle l'histoire nous racontent, est beaucoup plus longue que la période de fusion et d'harmonie, qui manque de témoignage direct.

Tant que nous discutons de l'Etat, nous devons nous référer à Ibn Khaldoun, un penseur arabe qui nous a présenté une théorie historique et sociale sur la vie politique humanitaire en général et arabe et islamique en particulier. L'importance d'Ibn Khaldoun comme nous l'expliquerons dans le forum des tendances doctrinales, philosophiques, historiques et même du soufisme. Il a réfléchi à toutes ces tendances en nous fournissant la dernière analyse de leur terrain d'entente.

Ibn Khaldoun a décidé: (que l'autorité est un objectif naturel ne se produit pas par choix mais bien par le besoin d'exister et d'arranger ()

,et il faut pour cette autorité qui est un phénomène naturel (lois visant à maîtriser le souverain), puis il a fait la distinction entre les trois systèmes suivants:

-L'autorité politique doit amener tout le monde à un point de considération rationnel pour amener les intérêts matériels et éloigner le mal.

-Le califat qui est l'obligation pour tous, de considérer les intérêts légitimes et mondaines, de l'autre eschatologique et laïque, car tous les cas de la vie dues à l'ensemble de revenir à considérer les intérêts de l'au-delà, c'est en fait une succession (Kilafat) de shari'a dans la protection de la religion et de la politique mondiale, et dans un autre chapitre, Ibn Khaldoun a divisé la politique mentale en deux types() :

•Type conçu pour prendre en compte les intérêts en général.

•Le deuxième type est réservé au sultan seul

Cela signifie une politique mentale basée uniquement sur l'esprit humain, sans l'inspiration d'aucun appel religieux divin.

Ce sont des types de systèmes politiques existants et, en même temps, c'est l'ordre alors selon la valeur de chaque système de côté de la moralité. Ibn Khaldoun combine donc une analyse théorique en décrivant les faits et avec chaque type nous voyons un modèle historique...L'ordre de classement est-il similaire à la séquence temporelle? Au niveau de l'histoire universelle, il existe une symétrie indéniable: le califat est venu après la politique mentale et cette naturelle règle a précédé, mais dans les réalités de l'islam, il y a une rupture et une discontinuité, car les Arabes avant l'Islam ne connaissaient pas de politique mentale, et de

théorie civile urbaine. C'est l'islam qui les a fait urbains, l'étape de califat est donc arrivée juste après le stade de domination naturelle ... Et puis, il a plutôt heurté en particulier la politique mentale étrangère, et il a disparu sous ses coups pour des raisons connues. C'est une situation spécifique à l'islam et qui aura de graves conséquences dans le développement de la pensée politique islamique.

Pour conclure de ce qui précède, que l'autorité que les musulmans ont principalement essayée est l'autorité naturelle mélangée à la politique mentale après une très courte période où du kilafat. La réalité existante est constamment l'autorité naturelle de l'oppression et le kilafat n'est souvent qu'un espoir prospectif.

Le résultat alors de l'analyse d'Ibn Khaldoun est ce que nous avons confirmé au début de cet extrait, qu'il ya trois éléments de ce que nous appelons l'État islamique. Nous avons mentionné le dahrisme arabe, l'esprit islamique et l'organisation asiatique, et Ibn Khaldoun a mentionné l'autorité naturelle, et le kilafat, et la politique mentale, il les décrit comme des modèles de gouvernement qui enchaînent dans l'ordre chronologique et il les hiérarchit en fonction de leur valeur morale, formant ainsi l'autorité en bas et le kilafat en haut, mais tout en insistant sur une idée très importante et originale qui ne prêterait attention à aucun juriste ou historien avant eux, qui sont ces trois éléments qui existent dans des mesures différentes dans tous les états qui ont gouverné les territoires islamique. Alors la base de tout état islamique, que ce soit Islamique ou non était l'autorité naturelle construite sur la coterie... Tous les États établis sur Dar Al-Islam (Terroire islamique), quel que soit leur degré de tyrannie, ont nécessairement maintenu une partie de la chari'a et ont veillé à l'appliquer car c'est-à-dire la chari'a est garante de l'ordre et de la sécurité. Alors l'application de la chari'a entre dans la politique, et fait de l'État tyrannique lui-même hériter quelque chose de la succession du Prophète -PSL- et chaque État, même si une organisation juste, respecte nécessairement la coterie et applique la chai'a. Selon les paroles d'Ibn Khaldoun qu'il n'ya dans l'histoire de l'islam, un État fondé uniquement sur la coterie, ni sur la religion, ni sur la seule organisation mentale.

Ainsi, afin d'établir l'inaptitude de la nation à formuler un État dans lequel la nation est souveraine et n'a même pas réussi à renforcer le pouvoir de la chari'a en tant qu'un des éléments de la souveraineté en participant avec la nation, et l'incapacité de la nation à établir un État fondé sur l'institution en tant qu'alternative à la famille ou le tribu ou à l'individu ou à la doctrine, et il n'a pas réussi en créant un sens profond du terme de bien public comme alternative civilisée au lieu du lien de parenté et de sang.

En fait, malgré tout ce qui précède, nous pouvons dire que nous pouvons formuler un projet clair de système de gouvernement en répondant à la question suivante:

Est-il possible, à la lumière des sources et de l'expérience de la civilisation islamique, de développer des caractéristiques de formation générales de ce qu'elle appelle (le modèle de gouvernement islamique? L'analyse des éléments du modèle de gouvernement islamique, telle que vous l'imaginez, découle de la théorie que son principe selon lequel l'existence politique résulte de l'interaction de trois facteurs: la pensée, les systèmes et le mouvement. Et pour comprendre l'une d'elles indépendamment des autres donne une image déformée de la réalité politique: la pensée est à la fois une réaction à la pratique et au mouvement, et en même temps une introduction à celle-ci, et les systèmes doivent de leur côté refléter la pensée ou dans laquelle ils effectuent.

La doctrine qui constitue l'essence de la présence morale de la nation dans la partie islamique est le point de départ de la pratique et du mouvement en vue de la réalisation des buts qui forment cette conviction, ainsi que par le mouvement à travers une série de rôles et de fonctions, et leur moyen à vérifier sont des systèmes et des structures institutionnelles, où les systèmes s'articulent dans l'opinion islamique au niveau des moyens et des pragmatiques, puis le modèle islamique se détermine pour un système, une structure ou des institutions du système comme suit:

Premièrement: la doctrine du régime:

Le chercheur essaye a expliqué que ce que l'on entend par la doctrine islamique en ce lieu, la foi au sens large, que l'on appelle l'islam en tant que religion, et en tant que doctrine et chari'a au sens des croyances, des cultes et des transactions individuelles ou collectives, politiques, économiques ou sociales, alors la doctrine en ce concept est à la base du concept islamique, sur l'univers, l'homme et la vie, et il a réuni cela tous à Allah qui créa l'existence et c'est justement un motif pour le mouvement et et le travail dans la vie et une loi surveilleur...

-La doctrine dans son sens général d'islam conforme à l'islam.

-La doctrine qui impose à l'entité structurelle du système et démontrant le statut de la doctrine dans le système.

-Adopter le modèle en tant qu'identité sectaire et avancé par la pratique politique.

-Mouvement selon la doctrine.

-La pénétration de la foi dans l'entité sociale et politique.

Deuxièmement: fonctions du système:

Il est lié au domaine du mouvement du régime, et aux objectifs de ce mouvement, et nous nous trouvons ici devant une forme d'interaction entre la foi et le mouvement. La jurisprudence islamique a utilisé des termes juridiques pour désigner des fonctions, y compris la durée du mandat, le terme de Al Wilaya et le terme le plan et le devoir de la suffisance. À travers l'examen de ses tentatives par le Dr. Fawzi Khalil, Les imams de la jurisprudence politique islamique pour imaginer et analyser les fonctions du modèle islamique peuvent être extraits par des fonctions suivantes:

- Les fonctions du contrat, d'allégeance, et d'expulsion pour l'imam.

-Choisir les ministres, adopter les princes des régions, le pouvoir du jihad et la délégation des divers organes pour faire leur part au nom du peuple .

-Les fonctions du jihad et la conduite des armées et la gestion de la guerre.

-Les fonctions de contrôle et du pouvoir judiciaire: le mandat du pouvoir judiciaire, le mandat de Hisba (surveillance) et les droits usurpés, et les dotations publiques et privées.

-Fonctions pénales (les limites et les renforts.)

-Fonctions économiques et financières telles que la charité, la Zakat, le département du butin, de la capture, la prise, l'impôt et la revitalisation des terres invitées, faire sortir l'eau et de la distribution des terres (agrariats), et tout ce qu'il concerne la maison du bien, les orphelins, le gens de bien, les fous, leurs biens, et leurs affaires... Alors ici l'arrangement de ces fonctions sous le système d'Ibn Taymia représenté par D.Fawzi Khalil, résumées comme suit:

-١ Etats en tant que des impôts...

-٢ Les fonds et leurs types.

-٣ Les limites d'Allah.

-٤ Les droits du peuple () .

Troisièmement: la structure du système:

C'est le troisième ingrédient du modèle islamique de système de gouvernement, et la structure du système et de ses institutions est définie par le cadre organisationnel à travers lequel le système remplit ses fonctions et exerce son mouvement et son efficacité vers la réalisation de ses objectifs, les juristes de la politique islamique ont considéré la question des structures et des institutions, et la nécessité d'établir des rôles à travers les concepts d'utilisation ou d'imitation et de questionnaire, comme moyen de promotion du calife, chef du régime et député de la Shari'a et par la garde la gestion mondiale.

Ibn Khaldoun dit: (Il faut savoir que le sultan en lui-même est faible, ayant un lourd fardeau, il doit se soutenir aux gens de son temps, et s'il leur profite pour le besoin de sa vie et de son autre métier, que pensez-vous du type de diriger l'état et le peuple() (

Le système de fonctions se manifeste alors dans la "distinction entre la perception de révélation (le Coran et la Sunna) sur la question institutionnelle et sa perception à travers l'héritage politique islamique et l'expérience politique musulmane. Alors la question de la révélation institutionnelle réside principalement dans le cercle du " pardon " laissé à la diligence en fonction des variables temporelles ou de la nature du stade historique et du développement de la civilisation et des variables du lieu en termes de conditions et d'environnements sociaux, mais ce qui concerne les affaires de la vie, y compris les systèmes et les institutions, restent à l'origine de permission, ainsi que la liberté à demander la condition la plus favorable.

Ainsi, nous découvrons que la révélation ne s'est pas concentrée sur les formes systémiques uniquement dans des limites étroites et que telle est la sagesse de la règle: que si la révélation détermine les formes systémiques et institutionnelles les musulmans tomberont dans un grand embarras, car elles deviennent un devoir à suivre et à respecter, voire à sanctifier, qui frappe le développement institutionnel et le renouvellement systématique à travers le processus de la civilisation. Et en suivant les détails de cette théorie ainsi que les faits, nous enregistrons ce qui suit:

-١ Le modèle de gouvernance basée sur les fonctions repose sur un esprit qui est la foi...

-٢ C'est un modèle qui combine la protection de la religion et de la politique mondiale...

-٣ Le chef du système est le calife, choisi par la nation avec son plein consentement et elle contracte avec lui par un contrat d'allégeance.

-٤ Le reste des organes et institutions de l'Etat sont des fonctions et des rôles émanant de l'Imamat et auxquels il se réfère.

-٥ Le mouvement des fonctions et des rôles est lié à la doctrine qui constitue le fondement moral et reflète la légitimité aux institutions en tant que confiance, autorité, et tradition .

-٦ La nation a toute autorité pour déterminer les formes d'emplois et d'institutions requises par la nature du stade historique et les variables de temps et de lieu.

Sur la base de ce qui précède, la nation peut choisir son président (calife) par l'élection générale, ainsi que son allégeance et son engagement, pour gouverner selon une certaine constitution et de s'engager envers certaines constantes en échange de sa loyauté, de son obéissance et de son soutien envers le président.

C'est également dans ce cadre que les fonctions, les rôles et les institutions peuvent être organisés et placés sous l'autorité du calife, comme dans le système démocratique présidentiel.

Il est également possible dans ce cadre d'organiser la fonction de la Shura et ses institutions en tant que constantes du système de gouvernement, c'est ainsi que nous affirmons encore élançant de ce modèle que l'islam est venu avec un système flexible, possible à être facile avec les conditions de lieu et de temps et à travers les siècles, en sorte qu'il présente à la nation un grand aspect de bien mouvementer et detraiter dans le temps et en plus d'intérêt. En examinant tout ce qui précède, nous pouvons indiquer ce qui suit:

-١ L'incapacité de la jurisprudence politique islamique à institutionnaliser l'individualisme comme l'a fait l'occident à travers le concept de la nation en tant que l'axe de la souveraineté et de sa compétence pour choisir et isoler le calife et de son rôle dans le contrôle du système exécutif et la forme du système de gouvernance à l'étape d'après Siffin.

-٢ L'incapacité des fondamentalistes, des juristes, des rédacteurs de la politique légitime et des décisions du sultan à développer le concept de consensus et à fabriquer des outils et de moyens réalistes possibles à appliquer et répondre aux exigences du temps et aux conditions de la réalité, ainsi ils sont préoccupés aux aspects marginaux entre la négation du consensus et le prouver, et s'elle s'est réellement produit ou non? Et quel consensus qui s'est réalisé, le cache ou le divulgué? Ainsi, la jurisprudence et son origine avait l'incapacité à développer le consensus, qui ont été suivies par l'impossibilité d'organiser la tendance individuelle à travers le consensus, malgré son importance en tant qu'une source originelle et la troisième source avant la mesure, et malgré de notre opinion sur les outils importants pris pour développer la jurisprudence politique et constituer le projet constitutionnel se base sur l'idée de consensus et de fonctions.

-٣ L'échec de la jurisprudence politique de construire un projet étatique basé sur l'idée d'emplois reposant sur un état civil et sur les réalités constitutionnelles de l'ère du Prophète et ses conséquences sur l'état du califat adulte, et allant vers le pragmatique et l'exagération du régime au pouvoir, indépendamment hors de la conformité avec la théorie du Livre et de la Sunnah et le pragmatique à l'époque du prophète et l'Etat de kilafat .

D. Le Mandat (Al Wilaya) politique en Islam:

Lorsque nous examinons la question de la juridiction politique en islam, nous constatons qu'elle est divisée en deux parties importantes:

Section I: Le mandat à l'époque du calife Abu Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui), qui était représenté dans son sermon dans lequel il expliqua treize des origines de la règle qui le guidera .

Ce sermon est célèbre parmi les érudits, et le début de celui-ci: (O, gens, je suis choisi d'être un gouvernant sur vous, et je ne suis pas plus meilleur que vous, et lorsque vous me voyez dans le droit chemin, vous me ensuite soutenez.) Et de ce sermon on jette les bases des principes de gouvernance, et qui n'ont pas duré longtemps.

-La première origine: Personne n'a le droit de prendre en charge les musulmans que par l'élection de la communauté, elle n'est rien hérité des musulmans et n'est pas soumis au tribunalisme ou à la parenté.

-La deuxième origine: celui qui prend en charge les musulmans doit être le plus compétent et n'a pas besoin d'être bon. Cette origine est tirée du dicton (et je ne suis pas le meilleur que vous), et le messenger d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a donné le commandement (mandat) à Amrou Bin Al A'ss dans l'invasion (Dat Al Salaseel), puis Il l'a renforcé par Abou Bakr, Omar, Abou Oubaida Bin Al Jarrah, tous étaient sous son commandement, bien qu'ils le précédaient dans l'Islam et qu'ils étaient meilleurs que lui.

-La troisième origine: le mandat est donné par la capacité, les compétences, le comportement et les affaires et non basé sur l'origine ou la parenté.

-La quatrième origine: la nation a le droit d'observer le tuteur, parce que c'est elle qui le fait autoriser, et c'est emprunté de: (Si vous me voyez à droit chemin, ne retardez à me soutenir.)

- La cinquième origine: donner le droit à la nation sur le gouverneur d'indiquer l'erreur et de le prévenir, en raison de l'approbation initiale par le tuteur des dispositions du Coran.
- La sixième origine: la nation doit conseiller le gouverneur et cela est pris de: (alors vous devez me conseiller.)
- La septième origine: il faut pour la nation parler au gouverneur de ce qu'il faisait et à connaître l'étendue de sa conformité à la loi et à la religion.
- La huitième origine: il faut pour le gouverneur présenter son plan au peuple, en indiquer la base, ce qui revient à dire: (obéissez-moi à ce que j'ai obéi Allah en vous.)
- La neuvième origine: Il n'y a pas de règle absolue, mais l'affaire confiée dans la mesure de l'application du dirigeant des dispositions de la chari'a et de la religion et cela revient de: (Si je Le désobéit, ne me obéissez pas.)
- La dixième origine: le gouverneur doit regarder les membres de la nation dans une façon égale, le faible est fort jusqu'à ce qu'il prenne le droit, et le fort est faible jusqu'à ce qu'il donne le droit.
- L'onzième origine: Le droit est garanti à chaque individu dans la nation et le gouverneur en est le patron. Nul ne peut imposer un droit sans l'ordre du gouverneur, et le musulman n'a pas recours au pouvoir personnel, mais au pouvoir du gouverneur pour établir les droits.
- La douzième origine: En gardant l'équilibre entre les membres de la nation, il n'y a pas de domination sur les faibles et pas de domination pour les forts.
- La treizième origine: de faire la personne sentir qu'elle est un membre de l'État et qu'il est même dans l'esprit du gouverneur, et que le le gouverneur lui invoquer Allah pour lui faire sentir la responsabilité partagée ()..

La deuxième partie du mandat est que le mandat est un droit de la famille de prophète et qu'il est l'un des piliers de l'islam, a déclaré Al Kalbi dans son livre Al Kafi () :L'islam s'appuie sur cinq principes: la prière et la Zakat, le jeûne, le pèlerinage et le mandat, et on n'est pas appelé comme celui du mandat), alors dit que le mandat chez les Chiites a un grand statut, mais pas absolu, il est donc confiné entièrement à la famille de prophète.

Nous voyons donc que, depuis sa création, la référence islamique a divergé quant à la compréhension du mandat, pour qui soit le mandat et qui le mérite? Alors de ce point initial l'état de fragmentation a commencé, sur la base de cette fragmentation, ont émergé les différents courants qui ont conduit la nation à un état de différence et se sont ensuite affrontés.

Le pouvoir chez Ibn Khaldoun:

Avant de présenter l'analyse du phénomène du pouvoir par Ibn Khaldoun, nous devons aborder ce qui a été mentionné dans l'introduction aux sciences humaines les plus célèbres, en particulier les sciences sociales, en particulier lorsque Ibn Khaldoun a écrit sur les diverses relations humaines qui ont lieu dans les sociétés dans lesquelles il vivait et connaissait la plupart des lois qui existaient auparavant. Il régit le comportement de ses membres, qui est écrit dans la science de la "science de l'urbanisation" créée par Ibn Khaldoun, et comprend un certain nombre de questions liées à la vie des sociétés, telles que la théorie du tribunalisme et l'état en tant que théorie politique dans la société humaine, et la théorie politique chez Ibn Khaldoun diffère d'autres théories, telles que la théorie grecque et Roman, s'appuyait sur la réalité historique de la société humaine, tout comme Ibn Khaldoun s'appuyait sur ce que disaient la communauté musulmane comme une base à l'étude de la question de la succession (Al khilafat) et de la gouvernance. Quels que soient les autres fondements de la gouvernance, il mettait l'histoire au premier plan de sa théorie politique, Ibn Khaldoun à l'histoire ne dépend pas seulement des événements historiques et des biographies, mais l'histoire doit connaître la nature de ces événements, en indiquant les raisons de l'établissement et de la croissance de l'État, puis le stade de la prospérité, puis le stade de déclin ou de fin, l'Etat, selon Ibn Khaldoun, est ce dispositif qui organise et maintient l'urbanisme humain ().

Ibn Khaldoun, était le premier qui a analysé le phénomène du pouvoir politique en Afrique du Nord dans sa célèbre introduction, a identifié le tribunalisme comme une force basée sur la solidarité ou l'intolérance des parentés à travers le passage de l'urbanisation d'un type politique à un autre dans les communautés bédouines, c'est-à-dire le tribunalisme est la force efficace pour établir le pouvoir, mais ce pouvoir basé sur le système du tribunalisme n'est rempli que par la domination, car l'égalité des relations mène au chaos, dit-il: (que la rencontre et le tribunalisme est comme l'humeur dans la forme, et cela ne fonctionne pas si les qualités deviennent égales, il faut que, l'une devienne triomphée, sinon la composition ne devient pas parfait,

et c'est la raison secrète que la domination prévaut dans le tribunalisme et en découle la souveraineté permanente dans son lieu() .(

Ibn Khaldoun est le premier à avoir appelé à la nécessité d'établir l'urbanisme humain. Cette urbanisation signifie d'avoir une réunion humaine et ses phénomènes. Il formule le sujet de cette science en disant: La réunion humaine est nécessaire, c'est-à-dire une réunion civile dans la terminologie moderne, ce qui signifie l'urbanisation selon Ibn Khaldun. Il croit que les conditions du monde et des nations et leurs intérêts ne durent pas à un seul rythme, mais qu'il existe une différence en ce qui concerne les jours et les heures et le passage d'un cas à l'autre ,

en raison de la dépendance de génération aux intérêts de son autorité et presque centrée sur sa compréhension et son interprétation de l'évolution de l'urbanisation et du changement à plusieurs facteurs clés associés au tribunalisme qui jouent un rôle clé dans la construction et le maintien de l'urbanisme ()..

Et le pouvoir chez Ibn Khaldoun émerge du produit du pouvoir et de la prééminence, soulignant en disant: (que le pouvoir qui surmonte et domine par l'oppression, et que le pouvoir est la base du tribunalisme), l'intention de la réunion humaine, vient de combler deux besoins, la domination et la défense, et à travers cela du pouvoir émerge trois types: naturel, mental, religieux, le pouvoir (naturel) donc vise à réaliser les intérêts et les avantages des animaux uniquement pour le souverain tyran, alors que le second type (mental) vise à apporter des avantages matériels et à repousser les dangers, tandis que le troisième type se combine avec l'objectif commun qui est de réaliser des intérêts de la vie et de l'au-delà, ce qu'on vise à réaliser par des individus() .

Le pouvoir comme l'a vu Ibn Khaldoun, repose sur trois éléments: le leadership, le tribunalisme, et la croyance, le leadership doit être disponible dans le chef, pour pouvoir imposer le contrôle et étendre son autorité, ainsi que pour jouir des bonnes qualités, et le second facteur, ce qui signifie un sentiment généré de l'appartenance à la communauté, et qui renforce la tendance de solidarité entre les individus, et cela ne signifie pas l'intolérance, alors que l'existence de la foi et l'appel à la vérité sont l'une des natures du pouvoir qui adopte souvent une tendance au sectarisme ou à la religion .

À cet égard, certains considèrent qu'Ibn Khaldoun, lorsqu'il étudie les pays du Maghreb arabe et analyse leurs systèmes de gouvernement parmi trois types de pouvoirs communs: (le pouvoir tribal, l'autorité religieuse, l'autorité de l'État) et prend en conscience l'autorité de l'État sur le reste des autres autorités, sachant l'effondrement et la disparition de l'autorité de l'État à chaque étape du développement de l'État() . Ibn Khaldoun décrit les pays arabo-islamiques à travers l'un de ces types, estimant que les États arabes différaient quant à leur contenu et à leur substance, ils sont dans leur substance des états naturels se basent sur la tribu et la parenté, où leur forme réfère aux états religieux, mais à des degrés divers() .

On peut dire qu'Ibn Khaldoun a lié le phénomène du pouvoir au pouvoir et au contrôle, ce qui conférerait le droit au pouvoir d'être souverain intérieurement et extérieurement, et Ibn Khaldoun est considéré de ceux qui ont contribué à déterminer le concept du pouvoir actif et positif, et cela le fait distinctif et signifiant des autres penseurs et philosophes islamiques et occidentaux ...

La FIN

L'indépendance de l'individu dans la réalité humaine est un fait indéniable et que les caractéristiques de cette qualité et de son être- soi sont réalistes, mais chez l'homme est une nature humaine, le contrôle, et a de nombreuses tendances à le faire tendre à une tendance spéciale à d'autres individus, connue sous le nom de tendance sociale. C'est que l'homme s'incline toujours à rencontrer les autres et leur fait des relations et des alliances. C'est que ce que Ibn Al-Khaldoun a exprimé dans son introduction en affirmant que la rencontre humaine est nécessaire, et les sages l'exprime en affirmant que l'homme est un civil par sa nature, c'est-à-dire qu'il doit se rencontrer, qui signifie un être civil dans leur signification, qui est même l'urbanisation.

Ce que l'on entend par le concept social n'est pas un individu ou isolé, ni des capacités musculaires ou instinctives, mais cela signifie, une interaction entre humains, y compris les relations et les produits de ces relations.

L'être humain a besoin du peuple de sa race pour répondre à ses besoins naturels. Sa participation au reste des individus a pour résultat une existence commune, que nous appelons l'existence sociale, et l'existence sociale est celle qui a créé les grandes civilisations anciennes, et sans cette tendance sociale il n'y avait pas de ville ni d'urbanisation, ni d'État .

Les recommandations:

-L'état est comme une communauté sociale éléctionné pour qu'il réalise des objectifs, des intérêts d'individus et de groupes également à tous les niveaux et toutes les classes, car toutes les conséquences des sociétés anciennes et modernes ne sont qu'une histoire du conflits des classes...

-L'éléction de l'état doit être libre reflétant des conditions de la réalité actuelle loin de la déification de ce pouvoir éléctionné par des vues légendes, des restrictions métaphisiques imposées et des objectifs utopiques dont la société absulement ne s'accoutume...

-L'état ne doit être qu'en forme institutionnelle en tant qu'une échange familiale, tribale, sectaire, individuelle et partisane, car il consiste à une composition commune de types du peuple liés par des origines, relations, régions, et des liaisons psycho-sociologiques tirées des coutumes, expériences, sentiments, et des objectifs unifiés...

-L'état doit connaitre lorsqu'il se constitue, qu'il est gouvernant et gouverné, gouvernant lorsqu'il réalise la sécurité, la justice, et les besoins économiques et sociaux, et gouverné lorsqu'il devient incapable de gérer pour qu'il être changé par un autre pouvoir sous une approche naturelle acceptable, et dans une vie solide et réelle...

-Il ne faut pas pour l'état s'émerger par une différence politique, car la force ne doit pas être de l'essence constitutionnelle de l'état, mais il doit avoir ce trait juridique que le peuple avait déjà éléctionné purement par le principe d'Al Shura et l'éléction juridique...

-Le principe d' Al Shua donne à l'état un type institutionnel et de pure motivation, car ce type lie entre les intérêts humains et la pure conscience...

C'est ainsi l'extrait de l'idée de notre recherche tiré de systèmes juridiques, sociaux, psychologiques et Science d'État ...

Les références

.١ Téléologie: tiré de Téléologie Téléologie qui est l'orientation nécessaire pour atteindre un certain objectif .

.٢ L'histoire d'Ibn Khaldoun appelée les leçons et le recueil de debutante et l'actualité à l'époque des Arabes et des Ajam et des Barbares: ١٥٩/١, l'introduction, prise en charge par Adel bin Saad, la maison des livres scientifiques .

.٣ Voir l'introduction d'Ibn Khaldoun: .٢١٠/١

.٤ voir le rôle du peuple de la solution et du contrat dans le modèle de gouvernement islamique, D. Fawzi Khalil, p. ٤٤-٤٣, Institut international de la pensée islamique, .٢٠١٤

.٥ L'histoire d'Ibn Khaldoun: ٣٩٢/١ Introduction.

.٦ Abu Hamza, Saïd, Le mandat en Islam par le travail et le travail, Le Caire, en .١٩٩٦

.٧ Vu: Al Masdouk et Alkhissals, page ٢٧٨, et vu: Al Kafi pour Al Kalbi : .١٨/٢

.٨ Hamdaoui, Mohammed: parenté et pouvoir quand Ibn Khaldoun, les travaux du forum: l'avenir de l'anthropologie en Algérie, publications Krask Center Oran, ٢٠٠٢, p. .٤٥

.٩ Ibn Khaldoun: Introduction, Maison du livre libanais, Fondation arabe pour les études et l'édition, Beyrouth, en ١٩٨٢, p. .٨١٥

.١٠ Abdul Basit, Abdul Muti: Tendances théoriques en sociologie, Koweït, Conseil national de la culture, des arts et des lettres, ١٩٩٨, p. .٥٥-٥٤

.١١ Mansour, Mohammed: Manuel utile dans les systèmes islamiques, i ٨, Distribution islamique et Maison d'édition, Égypte, ١٩٩٨, p. .٦٣

.١٢ Jaghloul, Abdul Qader: Problèmes historiques de la sociologie politique chez Ibn Khaldoun, Dar Al-Hadatha, Beyrouth, ١٩٨٤, p. .٣٨

.١٣ Hamdaoui, Mohammed: Ibid., Page .٤٧